

**Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne**

Préavis municipal n° 69 (25)

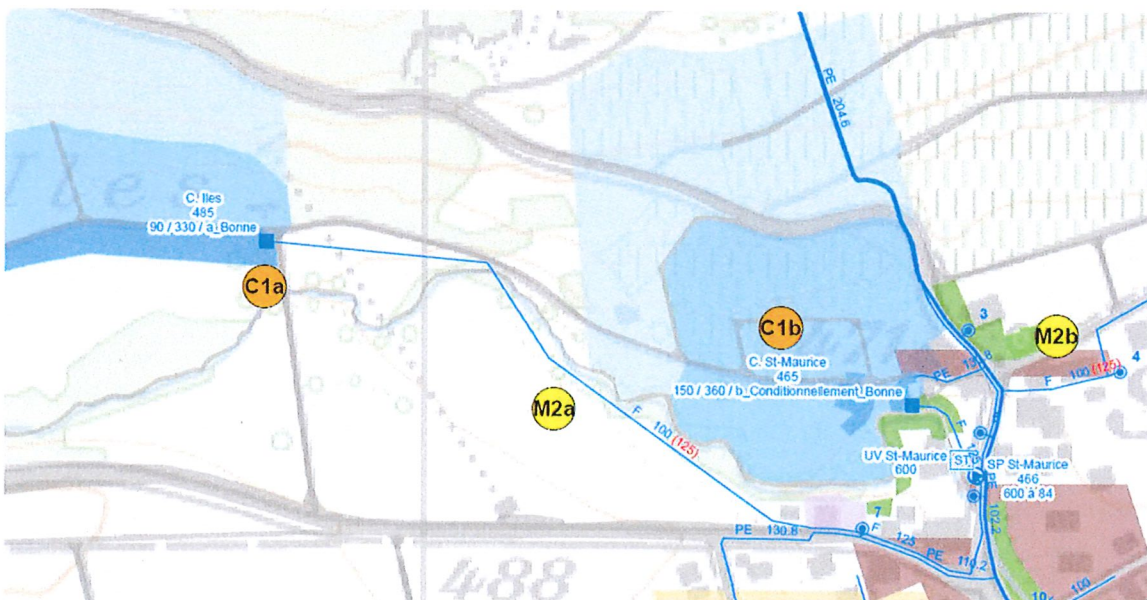
Municipal responsable : J. Schaffner

Demande d'adoption d'un crédit d'étude pour la mise en conformité des captages et le remplacement de la conduite d'acheminement jusqu'à la STAP de Saint-Maurice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La commune de Champagne possède des ressources en eau potable dans les secteurs des Îles et de Saint-Maurice. Ces ressources sont captées, puis acheminées par deux conduites de captage en direction de la station de pompage de Saint-Maurice (STAP). Ces ressources, fournissent environ 80% de l'eau potable de notre commune.



Cet équipement est, comme l'ensemble du réseau de Champagne, inspecté régulièrement par nos employés, mais également par les services cantonaux (office de la consommation, OFCO).

Lors de sa dernière visite, l'office de la consommation a constaté que les chambres de captage, au nombre de 7, ne sont plus aux normes et nécessitent une rénovation, voir un remplacement. Effectivement les manquements suivants, non exhaustifs, ont été constatés :

- Absence d'aération
- Accès direct à l'eau sans protection
- Couvercle plus étanche
- Béton des chambres en mauvais état
- Crépines rouillées
- Joints des couvercles absents ou endommagés
- Hauteur des chambres inadéquate

De plus, il s'avère que la nécessité de certaines chambres dans le secteur de Saint-Maurice, n'est plus avéré et qu'un regroupement est envisageable.

Cet aspect est connu de la municipalité, car ces travaux sont identifiés dans le plan directeur de distribution d'eau potable (PDDE).

En plus de la mise à niveau des chambres de captage, il a également été identifié dans le PDDE, la nécessité de redimensionner et de remplacer l'ancienne conduite de captage, qui relie les Îles à la STAP de Saint-Maurice.



Figure 1 : Captage des îles ; chambre de rassemblement

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La municipalité a décidé de démarrer ce projet, afin de mettre en œuvre cette mesure du PDDE en 2026. Pour cela, la municipalité a approché le bureau d'ingénieur, qui a réalisé notre PDDE, afin qu'il prépare une offre d'étude pour mener un projet global de mise à niveau des chambres de captage, mais également de la conduite des îles.

Cette offre comprendra une analyse de la situation actuelle puis découlera sur les rendus suivants :

- Améliorations ou remplacement des chambres de captage
- Eventuelle élimination de certaines chambres de captage dans le secteur de Saint-Maurice
- Contrôle de la conduite de captage de Saint-Maurice
- Etude d'un tracé pour la conduite de captage des Îles
- Chiffrage des travaux
- Mise à l'enquête du projet et autorisations cantonales
- Travaux d'étiquetage dans la STAP de Saint-Maurice

L'appel d'offre, puis la réalisation des travaux ne sont pas chiffrés dans ce préavis, ils feront l'objet d'un deuxième préavis de réalisation.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces études se compose de :

Honoraires ingénieur hydraulicien (phases 31-33)	CHF	32'000.00
Frais	CHF	1'450.00
Contrôle caméra des conduites existantes	CHF	6'350.00
Divers et imprévis 5%, arrondis	CHF	1'950.00
Total HT	CHF	41'750.00
TVA 8.1%	CHF	3'381.75

Total TTC	CHF	45'131.75
------------------	------------	------------------

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°69 (25),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :


- **d'autoriser** la Municipalité à démarrer les études pour la mise en conformité des captages et le remplacement de la conduite d'acheminement jusqu'à la STAP de Saint-Maurice,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 45'131.75,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 4'513.20.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 septembre 2025.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

